

## DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL SUR LES NOUVELLES ACTIVITES AIDES-SOIGNANTES

Cette formation est conçue pour répondre aux besoins des professionnels en lien avec les évolutions des activités du métier d'aide-soignant et du référentiel de formation du 10 juin 2021.

### OBJECTIFS

Intégrer les principes réglementaires du nouveau référentiel.

Mobiliser les connaissances relatives aux nouvelles compétences et actes autorisés.

Mettre en œuvre les nouveaux actes en respectant les règles de bonnes pratiques.

Identifier la place du raisonnement clinique dans l'élaboration du projet de soin en s'appuyant sur le recueil d'informations et l'appréciation de l'état clinique.

### CONTENU PÉDAGOGIQUE

Présentation du nouveau référentiel de formation aide-soignant

Actualisation des connaissances sur les nouvelles activités de soins des aides-soignants

Le raisonnement clinique partagé et la place de l'aide-soignant

Evaluation de l'état clinique en lien avec la gestion des risques

Mesure des paramètres vitaux et de la glycémie capillaire.

Oxygénothérapie

Lecture de données biologiques urinaires, recueil

aseptique d'urines

Notion de pharmacologie et législation dans l'aide à la prise du médicament

### MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives mobilisant l'expérience des participants

- Apports théoriques

- Travaux de groupe

- Démarche réflexive à partir d'analyse de situations

- Ateliers pratique, simulation

### DURÉE

2 jours soit 14h

### DATES

12/06/2025 et 13/06/2025

### LIEU

IFSanté Chartres 7 rue Philippe Desportes 28000 Chartres

### TARIFS

550 € par participant pour les 2 jours de formation

### PUBLIC CONCERNÉ

Aide-soignant(e) diplômé(e) d'Etat avant l'application de l'arrêté du 10 juin 2021

### PRE REQUIS

Diplôme d'État d'Aide-Soignant

### RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021, relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

### INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSanté Chartres.

### INSCRIPTION

Auprès du secrétariat de l'IFSanté Chartres (après accord de l'employeur). Pour les agents du CH de Chartres, via le service de formation continue.

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

### VALIDATION DE LA FORMATION

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation.

*Référentes handicap : Amandine Aubry et Christine Morin ([cmorin@ch-chartres.fr](mailto:cmorin@ch-chartres.fr); [aubry@ch-chartres.fr](mailto:aubry@ch-chartres.fr)).*

Contact :  
Secrétariat de l'IFSanté Chartres :  
02 37 30 30 86,  
[secifsi@ch-chartres.fr](mailto:secifsi@ch-chartres.fr)

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des connaissances en début de formation et des acquis en fin de formation.

### ÉVALUATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

Évaluation à distance par l'employeur de la satisfaction.

